



**Jour
J-137**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES
**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

16/08/2019

Production cacaoyère

Les perspectives de récolte sont bonnes

P4

L'agence américaine Bloomberg spécialisée dans les services aux professionnels des marchés financiers et dans l'information économique et financière a réalisé une enquête sur la filière.



Révolution numérique P4
La Banque mondiale prédit un gain important pour les pays d'Afrique subsaharienne

COMMUNIQUE P7
RELATIF A L'EMISSION DE 9 183 400 ACTIONS
DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
DE UNILEVER CI

Modernisation de l'état civil

Des experts font le point sur les avancées du processus

Dans le cadre de la Journée africaine de l'état civil, un panel a réuni, mercredi à l'hôtel Tiama au Plateau, des spécialistes et chefs de projets dans le secteur de l'identification devant aboutir à la mise en place du Registre national des personnes physiques (Rnpp).



Les panelistes ont insisté sur la nécessité de la déclaration des actes d'état civil. (PHOTO: DR).

La commémoration de la journée africaine de l'état civil, qui est à sa deuxième édition en Côte d'Ivoire, a été marquée par un panel portant sur le thème : « Des actes de naissance pour tous : une nécessité pour la protection des Droits humains et pour la promotion de l'inclusion ». Les dirigeants africains sont unanimes pour dire « qu'un extrait d'acte de naissance, en tant que document légal avec preuve de l'âge, permet de prévenir les violations des droits de l'enfant, notamment le mariage précoce, le travail et la traite des enfants, l'utilisation des enfants soldats... ».

À travers le thème général de cette journée, l'Afrique s'engage à améliorer l'indicateur sur la proportion d'enfants de moins de cinq ans dont les naissances ont été enregistrées par une autorité civile ainsi que l'indicateur sur la proportion des pays qui ont atteint 100% d'enregistrement de la naissance et 80% de l'enregistrement des décès. En effet, au moment où toute l'Afrique s'est engagée à œuvrer pour que chaque enfant ait un extrait d'acte de naissance, l'Oneci a jugé opportun de présenter à la communauté nationale et continentale les avancées enregistrées en Côte d'Ivoire, en matière de modernisation de l'état civil. Le processus de modernisation ayant abouti à l'adoption d'une nouvelle loi sur l'état civil qui intègre effectivement la dynamique des actions de l'Union africaine. Ainsi, issus des ministères de l'Intérieur, de la Santé, de la Justice, de la société civile, des experts, porteurs de projets (pour la plupart) et des partenaires au développement comme l'Unicef qui ont répondu

à l'appel de l'Office national de l'état civil et de l'identification (Oneci) pour présenter les actions entreprises et celles en cours pour rendre l'état civil inclusif, exhaustif et fiable. De façon plus spécifique, ce panel visait aussi à présenter les éléments de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil et de l'identification, les résultats à mi-parcours de l'implémentation des nouveaux mécanismes, le lien entre l'acte de naissance et l'inclusion. Il s'est agi, en définitive, d'informer, sensibiliser par le canal des médias, l'opinion à l'importance de l'état civil et l'urgence pour tous de déclarer toute naissance.

Les débats ont donc tourné autour de trois sous-thèmes : « Acte de naissance pour tous : défis du nouveau système de l'état civil ivoirien » ; « Acte de naissance pour tous : de la loi spéciale à la promotion des droits de l'homme » ; « Acte de naissance pour tous : Une nécessité pour la promotion de l'inclusion ».

La modernisation de l'état civil est au cœur du programme social du gouvernement ivoirien, la mise en place du Registre National des Personnes Physiques (Rnpp) vient comme une « solution aux défis de l'universalité de la déclaration des faits d'état civil ». Ce processus, selon Afessi Affessi de l'Oneci, est passé par la mise en place de la stratégie nationale de l'état civil et de l'identification. « La stratégie nationale de l'état civil et de l'identification adoptée en octobre 2018 fait des recommandations pour renforcer les actions entreprises depuis lors dans ces secteurs en vue de les adapter aux innovations contemporaines conformément au plan national de développement », a souligné

l'expert de l'Oneci. Cette stratégie a nécessité l'informatisation du système de sorte à aboutir à une interconnexion des circonscriptions d'état civil, à la dématérialisation des procédures de déclaration, d'enregistrement et de délivrance des actes d'état civil. Ce qui, à l'en croire, a permis la création et la promotion des nouveaux mécanismes de collecte des données et d'informations sur l'état civil, à l'amélioration des infrastructures et des équipements des services d'état civil, au renforcement des capacités du personnel.

Etat d'avancement

Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil et de l'identification, selon les dirigeants de l'Oneci, sont probants et encourageants, notamment avec l'adoption des textes d'application du décret relatif au RNPP, l'élaboration des textes d'application, notamment avec l'adoption des textes d'application du décret relatif au RNPP, l'élaboration des textes d'application de la loi relative à l'état civil, la formalisation de l'organe de gouvernance du Rnpp, la signature du contrat entre l'Etat de Côte d'Ivoire et Semlex Côte d'Ivoire et l'exécution du projet pilote pour la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de déclaration des faits d'état civil dans la région de la Nawa, à Soubré et San-Pedro. Au finish, la stratégie nationale de l'état civil permettra la création d'un fichier unique de la population, la mise en place d'un système d'état civil qui assure l'enregistrement continu, permanent, obligatoire et universel des faits d'état civil.

Perspectives

Au regard de l'importance des enjeux de l'état civil et de l'identification, il s'avère urgent de déployer les nouveaux

mécanismes à l'échelle nationale, de finaliser les décrets d'application des différents lois, d'équiper et de réhabiliter les centres d'état civil, d'élaborer les manuels de procédures et de formation, de former les acteurs, d'assurer la coordina-

tion efficace des activités de l'état civil ainsi que la collecte régulière des données statistiques à travers les nouveaux outils. Car, « la maîtrise du problème de l'identité juridique en Côte d'Ivoire passe par la maîtrise des données de l'état civil,

celle de l'identification, du flux migratoire. La disponibilité de bases de données fiables et sécurisées de chaque système et la coordination de leur gouvernance conduiront à une mise en place réussie du Rnpp ».

GERMAINE BONI

De la loi spéciale à la promotion des droits de l'homme et de l'inclusion

Dans le cadre de la réforme de l'état civil en Côte d'Ivoire, le gouvernement a adopté une loi spéciale visant à enregistrer à l'état civil les personnes nées en terre ivoirienne et qui sont dépourvues d'actes de naissance, notwithstanding l'expiration des délais légaux (Loi n° 2018-863 du 19 Novembre 2018, instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte). Selon le sous-directeur du contrôle de l'état civil, au ministère de la Justice, le magistrat Zéba Rigobert, cette loi spéciale vient « rétablir la véritable identité des personnes faisant usage de faux acte de naissance ou d'acte de naissance autre que le leur ». Il s'agit aussi, à l'en croire, de reconstruire l'état civil des personnes dont les deux exemplaires du registre de naissance sont détruits, détériorés ou ont disparu, à la suite d'incidents (conflits, incendie, inondations...). Dans ce cas précis, il faut « éviter les procédures de reconstitution de registres et de rétablissement d'actes, coûteuses et longues ».

Il faut « éviter les procédures de reconstitution de registres et de rétablissement d'actes, coûteuses et longues », conseille le magistrat. Cette loi spéciale s'inscrit dans la grande réforme sur l'état civil à travers la stratégie Nationale de l'état civil, la nouvelle loi sur l'état civil et les nouveaux mécanismes. La mise en œuvre de cette loi spéciale est tout aussi nécessaire avant la mise en place du Rnpp qui produira un numéro unique d'identification à chaque ivoirien. Surtout qu'elle (la loi spéciale) est en phase avec le Programme social du gouvernement (Ps-Gouv), en résorbant un problème de société par la gratuité, la célérité, le rapprochement de l'Administration et de la Justice. Par ailleurs, cette loi spéciale, dit le président de la Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme,

Kouamé Adjoumani, participe de la promotion des droits de l'homme. « On ne le dira jamais assez, l'être humain ne peut s'épanouir et se sentir en sécurité que si l'on lui reconnaît des droits et s'efforce à les respecter. Ce principe est celui que prônent les droits de l'homme qui sont définis comme l'ensemble des droits que détient toute personne humaine du simple fait d'être un être humain. Ces droits prennent en compte la notion d'identité qui exige des documents pour être effectifs et prouvés », affirme-t-il. Il faut noter aussi que cette loi spéciale vient apporter la solution à la situation des personnes à risques d'apatridie et des réfugiés. Et Mme Minata Diékété de la Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (Daara) s'en félicite. « Pour l'obtention d'un certificat de nationalité en Côte d'Ivoire, sont exigés un acte de naissance et la copie de la pièce d'identité de l'un des parents. Une personne qui ne possède pas d'acte de naissance ne peut donc obtenir un certificat de nationalité, preuve de son lien juridique avec un Etat. Elle s'expose

à l'absence de nationalité, naissance ne peut donc obtenir un certificat de nationalité, preuve de son lien juridique avec un Etat. Elle s'expose donc au risque de l'apatridie. Il en est de même de celui qui utilise de faux actes d'état civil car il faut noter que l'on peut naître apatride comme on peut le devenir. La loi spéciale garantit aux réfugiés et personnes à risque d'apatridie l'exercice de tous les droits liés à leur statut du fait de leur existence juridique », soutient-elle. Cependant, Mme Diékété insiste sur la nécessité d'une stratégie de communication plus efficace « à l'effet de permettre aux populations de s'approprier et de se familiariser avec la loi spéciale ». Sur la base de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) dont l'article 7 stipule que « l'enfant est enregistré aussitôt à sa naissance et a, dès celle-ci, le droit à un nom

et le droit d'acquiescer une nationalité », M. Sigu Moké Hya-cinthe de l'Unicef, déduit que « le droit à l'identité est un passeport pour la vie ». De même que la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) qui donne le droit à chacun d'être reconnu en tant que personnalité juridique « en tous lieux » et les Objectifs de développement durables (Odds) qui demandent de « garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2030 ». L'Unicef en tant que partenaire technique et financier qui appuie le gouvernement dans ce processus de modernisation de l'état civil, a réaffirmé son engagement à améliorer la gouvernance et à renforcer l'équité et capter les naissances sur l'ensemble du territoire d'ici juillet 2020. Il en est de même pour l'Ong internationale « Aide et actions » avec Théophile Faho qui a confirmé son soutien au processus de modernisation de l'état civil.

L'acte de naissance pour tous ne peut être une réalité que si les nouveaux mécanismes de déclaration de naissances et de décès sont bien mis en œuvre sur le terrain. En tout cas, le projet pilote conduit dans les régions du Loh-Djiboua, Goh et du Poro l'a bien démontré selon Gogoné-Bi Boty Maxime, directeur de la tutelle administrative. Tout comme le mécanisme sanitaire d'enregistrement des naissances et des décès dans les hôpitaux, à en croire le Dr Toa Bi Laurent. Finalement, l'extrait d'acte de naissance est important dans tous les axes de la vie, comme le soutient le coordinateur du Projet Filets sociaux, le Dr Koné Kipéya Brahma. Pour lui, ce document facilite l'octroi des filets sociaux.

G. BONI

Education nationale

Plus de 500 auditeurs du privé à former en 2019

Des enseignants des établissements privés et d'autres composantes de l'éducation nationale ont participé à une session de renforcement des capacités.

La Direction de l'encadrement privé (Dep) du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle a initié une session de formation, instituée durant les vacances scolaires, la 9^e du genre, du 2 au 14 août 2019. Elle a eu lieu au centre du lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro. Sur un total de 562 inscrits pour cette session 2019, ce sont 532 membres du personnel de l'enseignement privé de Côte d'Ivoire qui ont mis leurs vacances à profit pour renforcer leur capacité, soit un taux de 92% de participation. Il s'agit d'instituteurs du primaire et du préscolaire, des agents de l'administration et de l'encadrement, ainsi que des enseignants du secondaire. Pour cette session de 2019, la Dep a enregistré 5090 auditeurs, pour les 4 centres de formation, à l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Daloa et Bouaké) et à Abidjan totalisant à lui seul, 3162. Ils vont être formés du 19 au 30 août 2019 au Centre national du matériel scientifique (Crms) et au lycée classique d'Abidjan. Conformément aux nouvelles dispositions prises par le minis-



La formation a été sanctionnée par la remise de diplômes aux auditeurs. (PHOTOS:DF)

tère de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, toute personne désireuse d'enseigner dans un établissement primaire ou secondaire privé en Côte d'Ivoire, doit être titulaire soit d'une autorisation d'enseigner, soit d'une autorisation de diriger ou d'encadrer. Cette autorisation est délivrée après une formation initiée par la Dep, pendant les vacances scolaires sur l'ensemble du pays. Les auditeurs de Yamoussoukro ont également bénéficié de ce renforce-

ment des capacités qui s'est déroulée sur deux semaines. Au cours de la cérémonie de remise des diplômes qui a eu lieu à l'auditorium dudit lycée, Dosso Ibrahim, inspecteur de l'enseignement secondaire et chef de l'antenne de la pédagogie et de la formation continue de Yamoussoukro, a dit la satisfaction des auditeurs, avant de traduire à la Dep, leurs attentes. En effet, selon la cheville ouvrière du centre de Yamoussoukro, les auditeurs souhaiteraient que la durée de

la formation soit prolongée et que l'impression des attestations soit revue. Ils ont enfin suggéré que les supports de cours qui devront leur être distribués soient physiques et non numérique. Notons que depuis le début des sessions en 2011, ce sont 18822 auditeurs qui ont été formés. A savoir 1503 directeurs des études et d'écoles primaires, 16647 enseignants du préscolaire, primaire et secondaire et 672 éducateurs.

N'DRI CÉLESTIN

Le stage des enseignants contractuels démarre lundi

Les stages d'accompagnement pour les instituteurs adjoints et les professeurs contractuels de collèges et lycées, initiés dans le cadre de la Politique sociale du gouvernement (PS Gouv), session 2019, vont démarrer à partir du lundi.

C'est l'information contenue dans un communiqué signé, le mercredi 13 août, par Kabran Assoumou, directeur de cabinet du ministre en charge de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

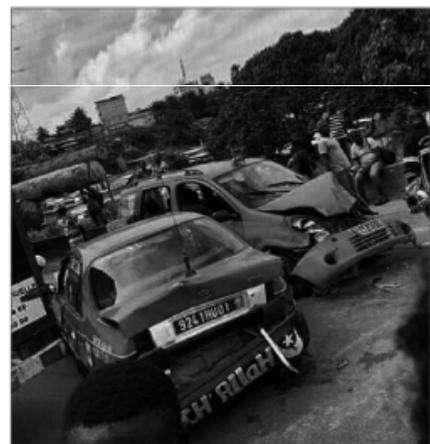
Cette session de renforcement des capacités, selon le document, va se dérouler selon un programme ficelé par ce ministère en fonction des spécialités. Selon ces modalités, d'abord pour les instituteurs adjoints contractuels. Le stage se tiendra dans les seize (16) Centres d'animation et de formation pédagogique (Cafof) sur l'étendue du territoire national. Ensuite, en ce qui concerne les professeurs contractuels de collège et de lycée, le stage se fera par discipline, dans des établissements secondaires sé-

lectionnés. Notamment, au Lycée classique d'Abidjan Cocode, pour les filières Lettres modernes (Français), Histoire-Géographie et EDHC. Au Lycée Mamie Fatai de Bingerville (Physique Chimie, SVT, Philosophie). Au Lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro, ce sont les spécialités en EPS, Anglais, Allemand. Enfin, au Lycée moderne Jeunes filles de Bouaké (Mathématiques, TICE, Espagnol). Kabran Assoumou a aussi précisé, dans le communiqué, que «pour toute information complémentaire, consulter les sites suivants : www.education.gouv.ci, du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Et, www.dpcl-ci.net de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue.

Faut-il le rappeler, dans le cadre de son action sociale, le gouvernement ivoirien a procédé au recrutement exceptionnel, par voie de concours, de 10 300 enseignants contractuels pour le préscolaire, le primaire et le secondaire, en mars dernier.

ISABELLE SOMIAN

Autoroute Adjamé-Yopougon Un carambolage fait 15 blessés



D'importants dégâts matériels ont été enregistrés.

La matinée d'hier a été secouée par un grave accident de la circulation sur l'autoroute du nord dans le sens Adjamé-Yopougon. Selon les sapeurs-pompiers qui rapportent l'information, c'est autour de 9 h 10 mn qu'ils ont été informés de la survenue d'un accident de la circulation. Sur place, le constat fait état d'un carambolage impliquant 19 véhicules.

Un camion grumier, un minicar de transport, huit taxis

et neuf véhicules de particuliers. Si les circonstances de l'accident ne sont pas expliquées par les soldats du feu, l'on retient toutefois que les dégâts sont importants. 15 blessés ont été évacués au Chu de Yopougon et à l'hôpital général d'Adjamé. Plusieurs véhicules impliqués dans le carambolage sont pratiquement en épave. Heureusement qu'on ne déplore aucune perte en vie humaine.

M.Y.

Gestion des aires protégées

Le Parc national de la Comoé respire bien



Les membres du Comité de gestion local du Parc national de la Comoé fiers de cette deuxième distinction du Prix national d'excellence.

Alors qu'il était au bord du sinistre, il y a quelques années, le Parc national de la Comoé a été retiré de la liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2017. Et depuis le 14 mars 2019, ce parc est dans le processus d'inscription sur la Liste verte des aires protégées et conservées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (Uicn). Ces résultats sont à mettre à l'actif du travail métho-

dique du Comité de gestion local. Le 6 août 2019, les membres de ce comité ont été heureux de constater qu'ils ont obtenu le Prix national d'excellence 2019 du meilleur Comité de gestion local des aires protégées de Côte d'Ivoire. En l'absence du président du comité, le préfet de région du Boukani, Kpan Droh Joseph, l'importante distinction a été remise au Colonel Tondossama Adama, directeur général de l'Office ivoirien des parcs et ré-

serves. Faut-il le noter, le Comité de gestion local est un organe consultatif qui donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique, culturel ou budgétaire qui lui sont soumises par le directeur de Zone, lieutenant-colonel Kouadio Roger en charge des aires protégées. Le Comité de gestion local du parc de la Comoé travaille en sessions à l'intérieur du parc mais elles sont parfois délocalisées de manière tournante.

Y participent le corps préfectoral, les gestionnaires des aires protégées, les chefs traditionnels, les Ong, les Collectivités, les chercheurs et les opérateurs du secteur touristique. Les responsables du comité font remarquer que ce sont 22 sessions dont une extraordinaire qui se sont tenues du 4 avril 2013 (date de son installation) au 31 décembre 2018. En dehors des sessions, les membres du Comité de gestion apportent un important appui dans la mise en œuvre de certaines activités de gestion du Parc.

Ils participent aux campagnes de sensibilisation des populations riveraines. Ils sont actifs au niveau du suivi des activités réalisées au profit de ces populations. A savoir, les microprojets sociocommunitaires, les microprojets générateurs de revenus, etc. Il convient de rappeler que c'est la deuxième fois que le Comité de gestion local du Parc national de la Comoé est récompensé du Prix national d'excellence. En 2016, il avait remporté cette même distinction.

A.H

Production cacaoyère Les perspectives de récolte sont bonnes

L'agence américaine Bloomberg spécialisée dans les services aux professionnels des marchés financiers et dans l'information économique et financière a réalisé une enquête sur la filière.

Les conditions sont favorables pour une récolte abondante durant la prochaine campagne cacaoyère 2019/2020. Tel est le résultat d'un sondage réalisé par l'Agence Bloomberg auprès de producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Globalement, l'agence financière américaine spécialisée dans les services aux professionnels des marchés financiers et dans l'information économique et financière, rapporte que les pluies abondantes, enregistrées ces dernières semaines, ont permis de soutenir le développement des cacaoyers en Côte d'Ivoire et au Ghana. «Les plantations sont en bon état et il y a beaucoup de cabosses sur les arbres», se félicite Moussa Tiendré, un exploitant ivoirien de la ville de Grabo, dans l'ouest du pays. La tendance se confirme au Ghana. Puisqu'Alex Addae, un exploitant ghanéen de Yakasi, loca-



La revalorisation du prix aux producteurs est au cœur des échanges. (PHOTO:DF)

lité frontalière sud-ouest avec la Côte d'Ivoire, indique qu'il «y a eu une bonne combinaison de pluies et d'ensoleillement le mois dernier.

La récolte est bonne et nous sommes optimistes par rapport à la nouvelle saison, en dépit des vastes étendues de terres affectées par le Swollen shoot.

Nous sommes confiants que la saison prochaine serait plus fructueuse», selon l'enquête. S'agissant des perspectives de production, la Côte d'Ivoire

devrait atteindre une récolte de 2 millions de tonnes (les autorités ayant adopté une politique de limitation de la production) contre 2,3 millions de tonnes prévues pour la campagne 2019/2020. Du côté du Ghana, les autorités tablent sur 950 000 tonnes de cacao pour la même période. Rappelons que les deux pays collaborent en vue de revaloriser le prix minimum garanti aux planteurs durant la pro-

chaine saison cacaoyère. Le sujet est au cœur de la prochaine rencontre des membres producteurs et consommateurs de l'Organisation internationale du cacao (Icco) en septembre. L'information a été donnée par le directeur exécutif de l'institution, Michel Arriou, au sortir d'une audience avec le Chef de l'Etat ivoirien, Alassane Ouattara.

ABOUBAKAR BAMBA

Bonne gouvernance Un comité pour l'application des normes internationales

Une rencontre de haut niveau s'est tenue le 14 août, au siège de la Haute autorité pour la bonne gouvernance (Habg), à Cocody-Riviera. Elle a réuni tous les acteurs intervenant dans la lutte pour la bonne gouvernance, les hauts responsables de cette autorité administrative et des experts nationaux de la normalisation. Il était question d'installer officiellement le comité de normalisation en charge des questions de gouvernance.

Pour Traoré Bakari, directeur de cabinet de la Habg, il est en fait question de la mise sur pied d'un comité miroir de vingt personnes qui fera des contributions au nom de la Côte d'Ivoire aux assemblées internationales sur la normalisation. Parce que la norme est devenue, selon lui, une question fondamentale pour les pays, les entreprises et associations. C'est fort de cela que l'Organisation internationale de normalisation (Iso) a jugé nécessaire de mettre à la disposition des organisations des lignes directrices pour mieux adresser la question de la bonne gouvernance. «En tant que membre de l'Iso, la Côte d'Ivoire doit créer un comité miroir pour participer aux travaux au niveau internatio-

nal», précise-t-il. Le rôle de ce comité, dira Traoré Bakari, est de faire en sorte que toutes les préoccupations liées à la bonne gouvernance soient prises en compte dans le cadre de la norme internationale en cours de réalisation.

A la question de savoir si les normes seront d'application volontaire ou obligatoire aux entreprises, institutions et autres, une fois que la Côte d'Ivoire les aura votées, le représentant de N'Golo Coulibaly répondra qu'une norme peut être rendue obligatoire pour certaines raisons au plan national. Notamment la santé, la sécurité, la protection de l'économie, etc. Au niveau international, des systèmes de certification permettront aux entreprises de fournir des services respectant les normes afin de se maintenir sur le marché. C'est pourquoi, grâce au comité, les textes qui, dit-il, seront écrits, pourront être mis en application.

Constant Boka, directeur général de Côte d'Ivoire normalisation (Codinorm) dira également que vu les enjeux importants au niveau national et international, il est nécessaire de mettre sur pied un outil à même de travailler sur les textes avant application.

HERVE ADOU

Révolution numérique

La Banque mondiale prédit un gain important pour les pays d'Afrique subsaharienne

Dans un récent rapport publié fin juillet la Banque mondiale rappelle que les pays d'Afrique subsaharienne «ont beaucoup à gagner» de l'adoption technologique. Ce document, qui est une nouvelle publication régionale, intitulé *The Future of Work in Africa: Harnessing the Potential of Digital Technologies for All*, s'inscrit dans la continuité du Rapport sur le développement dans le monde 2019 : *Le travail en mutation*. Il montre la voie singulière qui pourrait s'ouvrir devant les pays d'Afrique subsaharienne si leurs gouvernements et leurs entreprises parvenaient à exploiter au mieux les technologies digitales, et met en évidence une condition préalable indispensable : la mise en place de politiques publiques et d'investissements porteurs.

«C'est précisément en raison de la spécificité des difficultés auxquelles sont confrontés la plupart des pays africains par rapport aux autres régions du monde, notamment une moins grande utilisation productive des technologies et un sous-emploi plus important, que la progression de l'adoption numérique pourrait avoir une incidence positive sur ces économies», explique Mark Dutz, économiste principal à la Banque mondiale et l'un des auteurs du rapport. Pour la banque, «des opportunités sont là» et, «il faut les saisir» pour accompagner l'Afrique, qui peine, contrairement au reste du monde à pro-

fitier grandement de l'essor numérique. Et les nouvelles technologies peuvent en effet permettre aux pays africains de s'affranchir du processus de développement traditionnel pour sauter des étapes et accélérer leur croissance économique, mais aussi de gérer leurs ressources plus efficacement et d'étendre l'accès aux services essentiels même aux populations les plus vulnérables. «Nous savons qu'il ne sera pas facile de créer les fondations nécessaires au saut numérique de l'Afrique et plus généralement à sa transformation économique, mais c'est possible», se dit confiante Zainab Usman, spécialiste du développement social à la Banque mondiale et auteur du rapport.

Selon le rapport, il est essentiel que les États garantissent un niveau de concurrence suffisant, qu'ils améliorent les compétences entrepreneuriales et le capital humain des travailleurs, ainsi que les infrastructures physiques, tout en renforçant leurs capacités pour accroître les investissements publics dans la protection sociale. C'est dans ce contexte que le rapport recommande, à l'intention des pouvoirs publics, de veiller à ce que les infrastructures numériques soient disponibles et d'un coût abordable pour tous - pour les habitants des zones rurales comme pour les citadins et pour toutes les catégories de population - en mettant en place des réglementations qui stimulent la concurrence, soutiennent

l'accès universel et promeuvent l'intégration transfrontalière en vue d'agrandir les marchés, de fournir des infrastructures physiques complémentaires (comme une alimentation électrique fiable). Le rapport recommande également de soutenir les inventeurs et les entrepreneurs dont les pays ont besoin pour mettre au point les outils qui permettront de mettre à niveau les compétences des travailleurs peu qualifiés aux postes qu'ils occupent et d'accomplir les nouvelles tâches que rendra possible la diffusion de nouvelles technologies, de développer des interventions visant à faciliter la hausse de la productivité des

entreprises informelles et à revaloriser les compétences de ceux qui y travaillent. Sans oublier d'étendre la couverture des régimes du travail et des systèmes de protection sociale, en particulier pour les travailleurs, pour encourager la prise de risques chez les entrepreneurs et ceux qui l'ont abandonnée, et faciliter la transition des travailleurs d'un emploi à un autre. «Si les pouvoirs publics et les entreprises investissent dans les changements qui s'imposent, la prochaine génération de travailleurs, d'inventeurs et d'entrepreneurs africains aura les moyens d'innover et de prospérer», a soutenu Zainab Usman.

ANOHO KOUAO

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur BEUGRE JOACHIM, Maire de la Commune de Jacqueville, porte à la connaissance de la population et de tous ceux qui ont des intérêts à Jacqueville qu'en application de la lettre référencée n° 01870/MCLU/DGUF/DDU/SAS/DFI/KN en date du 18 Juin 2019 de la Directrice du Domaine Urbain du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme à Abidjan, une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de quarante cinq (45) jours, allant du 11 Juillet 2019 au 24 Août 2019 inclus, est ouverte dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Jacqueville, à l'effet de recueillir les objections et observations des populations relativement à la demande d'établissement de l'anté de Concession Définitive (ACD) formulée par Madame KOKORA YEHI ANNE sur la parcelle de 02 ha 31 a 76 ca sise à KOKO (COMMUNE DE JACQUEVILLE).

Monsieur KOUADIO N'GORAN ELIE, Agent Technique, chargé du domaine aux Services Techniques de la Mairie de Jacqueville, nommé commissaire-enquêteur, par décision n° 2019-19/CJ/SG/ST du 11 Juillet 2019, a qualité pour recevoir, aux jours et heures ouvrables, toutes les oppositions, réclamations et autres observations qui pourraient être faites et de les consigner dans un registre ouvert à cet effet.

Fait à Jacqueville, le 10 Juillet 2019

P. Le Maire et P.I.
Le 1^{er} Adjoint au Maire
LOKOFO DEGNI N'DRIN MARCEL

COMMUNIQUE

Le Président du Conseil Régional communique :

Les agents du Conseil Régional du Guemont dont les noms suivent sont impérativement invités à rejoindre leur poste de travail qu'ils ont abandonné depuis plus mois dans un délai de 3 jours à compter du mardi 13 Août 2019. Passé cette date, ils seront considérés comme démissionnaires et remplacés automatiquement.

Ce sont :

- Mmes
- Doué Kadelé Eliane
- Zehé Marie Ines Bienvenue
- Daho Sainao Oulai Nicole
- Deboy Anicette épse Guehi Et M.
- Glozaé Marc Désiré

Le Président du Conseil Régional

Dr SEREY Doh Célestin

Libération de la France

Ouattara salue la contribution des troupes africaines

Invité d'Emmanuel Macron, le Président de la République a participé hier, en France, à la cérémonie commémorant le 75^e anniversaire du débarquement de Provence.

La France a célébré hier le 75^e anniversaire du débarquement de Provence. Le Chef de l'État, Alassane Ouattara, était l'invité du Président français, Emmanuel Macron. Qui avait à ses côtés l'ancien locataire de l'Élysée, Nicolas Sarkozy et le Président guinéen, Alpha Condé. La cérémonie tenue à Saint-Raphaël (Var) a été marquée par des témoignages sur l'opération militaire menée dans le cadre du débarquement de Provence le 15 août 1944, le Chant des Commandos d'Afrique, les allocutions des Présidents français et guinéen ainsi que le dépôt, par les trois Chefs d'État, d'une gerbe de fleurs au pied de la stèle aux Morts. Le 15 août 1944, « une armada de braves débarquait sur les plages de notre pays pour le délivrer du joug de l'occupant », rappelle le chef de l'État français. Qui a rendu

hommage aux résistants, aux Français Libres venus de la métropole, ainsi qu'aux combattants d'Outre-mer, dissidents des Antilles, Guyanais, Réunionnais, Tahitiens et Néo-Calédoniens qui, tous, ont « redonné à notre pays sa liberté et sa dignité ». Près de 70 % des troupes françaises de cette opération étaient originaires des colonies d'Afrique. « La gloire de tous les soldats de la Libération est immense et notre gratitude en retour doit être impérissable. Et nous n'oublions rien, ni personne », a-t-il promis, invitant la jeunesse de son pays à lutter « contre tous les obscurantismes, contre l'ignorance, contre l'oubli aussi ». Alpha Condé, le Président guinéen qui a salué la mémoire des soldats qui ont combattu pour la libération de la France, a expliqué que le débarquement de Provence fait partie



Le Chef de l'État français avait à ses côtés les Présidents guinéen, Alpha Condé, ivoirien Alassane Ouattara et Nicolas Sarkozy, ancien locataire de l'Élysée. (PHOTOS : D. R.)

de la mémoire collective partagée entre les peuples français et africains. Le Président Ouattara s'est réjoui de cette commémoration, qui est un moment important pour se souvenir de la contribution des troupes africaines à la libération de la France, et il a loué leur courage et leur engagement lors de la seconde guerre mondiale. Au terme de la cérémonie, le Chef de l'État ivoirien s'est aussi félicité des excellentes relations d'amitié et de coopération que la Côte d'Ivoire, la Guinée et le continent africain en général entretiennent avec la France. Le Président français a convié à un déjeuner privé les Présidents Ouattara, Sarkozy et Alpha Condé. ■

BLEDSON MATHIEU

Le débarquement qui libéra Marseille, Toulon et la... France

Moins célèbre que le débarquement de Normandie, le débarquement de Provence n'est pas pour autant anodin dans la libération de la France et la victoire finale des Alliés sur les forces nazies d'Adolphe Hitler. Conçu pour venir en appui aux batailles sur le front de Normandie, Provence a parfaitement joué son rôle. Au départ, cette intervention se nommait Anvil (de l'anglais enclume) mais le Premier ministre anglais qui commandait l'Europe libre, Churchill n'en voulant pas, va lui donner le nom de "Dragon" après que le Général de Gaulle l'y a « contraint », selon ses propres déclarations. (dragoned en anglais). Provence a eu pour objectif de libérer Toulon, Marseille puis de remonter le Rhône jusqu'à effectuer la jonction avec les forces de l'opération Overlord débarquées en Normandie. Par ce débarquement, il fallait prendre les Allemands par surprise. Ainsi, le 15 août 1944, 450.000 soldats ont participé à l'opération menée par les forces américaines et françaises, parties d'Afrique du Nord, de Corse et d'Italie

sages?», s'est interrogé le chef de l'État français. Qui constate que « Ces combattants africains, pendant nombre de décennies, n'ont pas eu la gloire et l'estime que leur bravoure justifiait. La France a une part d'Afrique en elle. Et sur ce sol de Provence, cette part fut celle du sang versé », a-t-il encore souligné, devant un parterre d'anciens combattants et anciens résistants. Avant de lancer un appel aux maires de France « pour qu'ils fassent vivre, par le nom de nos rues et de nos places, par nos monuments et nos cérémonies, la mémoire de ces hommes qui rendent fière toute l'Afrique et disent de la France ce qu'elle est profondément : un engagement, un attachement à la liberté et à la grandeur, un esprit de résistance qui unit dans le courage ». Emmanuel Macron a conclu en saluant le sacrifice des combattants africains : « Ils sont des milliers à s'être sacrifiés pour défendre une terre lointaine, une terre souvent inconnue, une terre jusqu'alors jamais foulée, une terre à laquelle ils ont à jamais mêlé leur sang ». ■

BLEDSON M.

Ouattara reçu avec honneur



Ouattara et Macron ont eu de brefs échanges.

Quand on a le cursus que présente le Président Alassane Ouattara, quand on a réussi à hisser son pays au nombre des nations ayant la plus forte croissance, quand on a capté autant de capitaux étrangers dans les investissements nationaux, quand ton pays est généreusement noté par les investisseurs sur tous les continents, quand tu es ins-

crit au Mc, et que tu accueilles la réunion de l'Agoa, tu récoltes forcément les honneurs. Tu es convié aux cérémonies et surtout on t'y réserve une place de choix. À la 75^e commémoration du débarquement de Provence, le Président Alassane Ouattara n'était pas seulement aux côtés d'Emmanuel Macron, il était assis à ses côtés. Cet honneur traduit le respect voué au Président de la République et l'importance accordée à la Côte d'Ivoire. Ce crédit, nous devons l'avoir à l'esprit chaque fois qu'on aborde la question des élections de 2020. De notre capacité à franchir sans heurt cette étape, dépendra notre aptitude à amorcer la phase décisive de l'émergence. ■

B. M.

Symposium des chefs traditionnels et religieux Des recommandations qui redonnent espoir aux Ivoiriens

Les participants sont repartis avec la ferme volonté de transmettre cette formation aux chefs de village et de communauté sous leur tutelle.



Le symposium national à l'intention des rois, chefs traditionnels et religieux s'est achevé, hier, à Yamoussoukro.

Après avoir porté un regard critique sur la situation d'inquiétude qui prévaut au sein des populations et l'angoisse que suscite les élections de 2020, les rois, chefs traditionnels et religieux réunis en symposium à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro ont fait quelques recommandations visant à apaiser le climat social sur l'ensemble du territoire national. Les participants se sont engagés, dès leur retour dans leurs circonscriptions respectives, à promouvoir la culture de la paix et de la non-violence, à œuvrer pour la décriminalisation de l'environnement sociopolitique en Côte d'Ivoire en vue de garantir des élections pacifiques en 2020. Les rois, chefs traditionnels et religieux ont, en outre, pris

l'engagement de contribuer à l'élaboration et à la diffusion de messages de paix en direction des populations, mais également à jouer de manière active et efficace le rôle de facilitateur et de médiateur dans les divers conflits. Ces vecteurs incontournables de cohésion sociale et de paix ont également décidé de constituer une plateforme de collaboration, de concertation et d'échanges sur les actions à mener pour consolider la paix en Côte d'Ivoire.

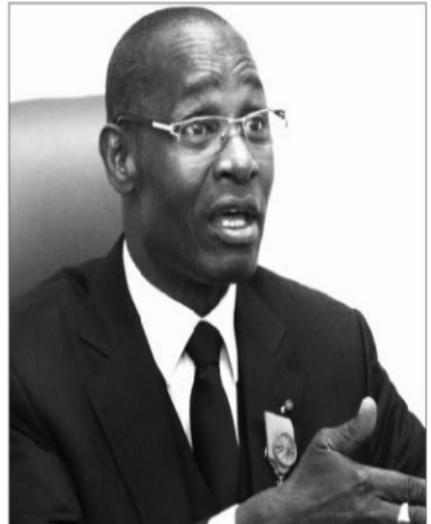
"Nous lançons un appel à la classe politique ivoirienne à renouer un dialogue politique sincère sur les grandes questions d'intérêt public et à transcender le nominalisme partisan pour dépasser les questions d'intérêt personnel", ont lancé les participants, avant d'inviter l'État et les acteurs concer-

nés à impliquer les Rois, chefs traditionnels, religieux et les leaders d'opinion dans le processus de paix. Le plus réconfortant, c'est que ces garants de la cohésion sociale ont convenu de s'engager dans la vulgarisation de la présente déclaration et des actes du Symposium auprès des partis politiques, des institutions de la République, des organisations internationales et des chefs religieux, de la société civile pour un dialogue national permanent entre acteurs politiques et diverses forces de la nation, pour la protection de la République et la sauvegarde des valeurs qui en constituent le socle. "Nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de la culture de la paix et de la consolidation de l'État de droit, par le respect absolu des lois et règlements et des

institutions de la République" ont-ils conclu. Jean-Noël Loucou, secrétaire général de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, en a profité pour dire sa gratitude à l'État de Côte d'Ivoire, à ses gouvernants et au Prud pour leur constante sollicitude à l'égard de son institution. Notons que l'imam Ousmane Diakité, Nanan Tano Bilan, l'abbé Jacques Kouassi, le Révérend Gboagnon Apollinaire, notamment, étaient les personnes ressources de ce symposium initié par la Fondation Félix Houphouët-Boigny, en collaboration avec le Prud, le ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, représenté par le professeur Kouamé N'Guessan, chef de cabinet de la ministre.

N'DRI CÉLESTIN

Décoration dans l'Ordre national Norbert Kouamé reconnaissant au Chef de l'État



Officier dans l'Ordre républicain, le directeur de cabinet du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (Rhdp), Norbert Kouamé, fait partie des heureux récipiendaires du 8 août, au siège de la Grande Chancellerie. Nous l'avons rencontré le 9 août, à son bureau, à Cocody. Militant des premières heures du Rassemblement des Républicains (Rdr), Norbert Kouamé s'est lancé dans la vie politique dès son retour du Canada. Séduit par les idées et actions d'Alassane Ouattara alors Premier ministre de la Côte d'Ivoire, il s'installe à Daloa et travaille aux côtés de Guédé Guina, l'un des premiers secrétaires généraux du Rdr, en tant que responsable d'une entreprise privée. Norbert Kouamé quittera ensuite son poste pour, dit-il, se consacrer à la lutte pour une Côte d'Ivoire prospère à Daloa, zone à l'époque hostile au Rdr. Il fut respectivement adjoint au maire de la commune et député titulaire de Daloa

avant de devenir plus tard directeur de cabinet du ministre Amadou Gon Coulibaly, ministre de l'Agriculture d'alors et commissaire du gouvernement près du Firca... Il est par la suite nommé directeur de cabinet du Rdr auprès de la Secrétaire générale Kandia Camara. La distinction qu'il reçoit de la Chancellerie Henriette Dagri Diabaté a, selon lui, tout son sens. « J'ai souffert pour en arriver là et je rends hommage au Président de la République pour qui j'ai beaucoup fait à Daloa pour l'implantation du parti et à ma responsable Kandia Camara, pour toute la reconnaissance en mon endroit », dit-il tout ému. Avant d'indiquer que la décoration du jour ne lui appartient pas mais plutôt à celle qui l'a mis en valeur en le nommant à ses côtés et qui a par ricochet permis de le faire connaître de plus belle. « Je reste et demeure au service du Rhdp pour la conception, la réalisation des actions de ce grand parti », soutient-il.

HERVE ADOU

Libération de Gbagbo et Blé Goudé

Bensouda a encore 30 jours pour rendre ses observations

La Procureure Fatou Bensouda dispose encore de 30 jours à partir du mercredi 14 août, pour rendre ses observations sur la décision de la Chambre de première instance I portant sur l'acquiescement de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. Le délai de 30 jours imparti à la Procureure pour le dépôt de l'acte d'appel avait été prolongé le 16 juillet de 30 jours par la Chambre d'appel. Fatou Bensouda disposait en ce moment de 60 jours et non 30 jours comme indiqué initialement. Avant la Procureure, cette Chambre susmentionnée avait présenté l'exposé détaillé des motifs de sa décision. La majorité, composée des juges Cuno Tarfusser et Geoffrey Henderson, a présenté une analyse détaillée des éléments de preuve dans les motifs ex-



posés par le juge Henderson (annexe B). C'était le 16 juillet 2019. Le juge Tarfusser avait aussi présenté séparément ses motifs et autres réflexions sur l'affaire (annexe A). Les motifs de l'opinion dissidente de la juge Herrera Carbuca figuraient à l'annexe C. Le 15 janvier 2019, la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale a, à la majorité de ses membres, rendu une décision orale par laquelle elle a acquitté Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé de toutes les charges de crimes contre l'humanité pendant la crise post-électorale en Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont restés en liberté sous condition, suite à une décision rendue par la Chambre d'appel le 1^{er} février 2019.

EDOUARD KODOU

SOREPCI SOREPCI SOREPCI
Habitat Luminaire Boutique

Soldes

sur l'Ensemble des Articles de 25 à 70%

à Partir de 20 000 frs d'Achat - Jusqu'au 31 Août

Zone 2 Im. ROCHE Route du CHU de Treichville
Ouvert : 8h 30 - 18h30 - Samedi 9h - 18h - Tél : 21 25 61 41 - 21 25 79 48
PLATEAU AVENUE CHARDY Im. NGUR AL HAYAT
Ouvert : 8 h 30 à 17 h 30 - Samedi 9 h à 13 h - Tél : 20 21 60 68

Vendredi 16 Août 2019

Fraternité Matin



COMMUNIQUE
RELATIF A L'EMISSION DE 9 183 400 ACTIONS
DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
DE UNILEVER CI

Le Conseil d'Administration de UNILEVER CI a le plaisir d'informer ses actionnaires que le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé l'opération d'émission de 9 183 400 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital de UNILEVER CI avec

Unilever Côte d'Ivoire
Boulevard de Vridi
01 BP 1751 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
T: +225 21 75 44 00
F: +225 21 24 68 14
SERVICE CONSOMMATEUR
800 123 ou (225) 21 75 44 50

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

L'opération projetée dont l'objectif est de mettre la société en conformité avec l'Acte Uniforme révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique en ses articles 664 et 665, a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de UNILEVER CI tenue le 23 novembre 2018. Elle permettra à la société de restructurer ses capitaux propres qui présentent des pertes cumulée sur plusieurs exercices avec un report à nouveau déficitaire de 32 599 549 568 FCFA et des capitaux propres négatifs de 21 964 003 285 FCFA au titre des derniers comptes approuvés.

Cette opération se fera par coup d'accordéon en trois phases :

1. Une réduction de capital à zéro.
2. Une augmentation du capital par création d'actions nouvelles avec conservation des DPS pour les anciens actionnaires.
3. Une réduction du capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions.

En effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire de UNILEVER CI, tenue le 23 novembre 2018, a adopté le principe de l'opération en 3 phases, comme présentée ci-dessous :

□ Une réduction du capital à zéro.

Les fonds propres étant négatifs, le capital apporté par les actionnaires est épuisé. La réduction du capital à zéro est en fait une constatation de cette réalité.

□ Une augmentation du capital

L'augmentation de capital préservera le droit de tous les actionnaires à la souscription. Pour ce faire, les droits préférentiels de souscription (DPS) feront l'objet d'une cotation avec une valeur initiale de 1000 FCFA. La parité sera d'un DPS pour une action ancienne annulée. L'actionnaire qui ne souhaite pas souscrire à l'augmentation du capital pourra vendre son droit à un prix qui dépendra de l'offre et de la demande sur le marché.

L'augmentation de capital présente les caractéristiques suivantes :

- Emission de **9 183 400 nouvelles actions**
- Prix du Droit Préférentiel de Souscription à la première cotation : **1000 FCFA**
- Prix de souscription **5 000 FCFA**
- Montant total de l'émission **45 917 000 000 FCFA**.

Période de négociation des DPS : **26 juillet au 16 août 2019**

Période de souscription des actions nouvelles : **26 juillet au 26 août 2019**

L'opération d'augmentation de capital se déroulera comme suit :

| AUGMENTATION DE CAPITAL | NOMBRE | NOMINAL | TOTAL (FCFA) |
|--|-----------|------------|------------------|
| CRÉATION DE NOUVELLES ACTIONS | 9 183 400 | 5 000 FCFA | 45 917 000 000 |
| TOTAL AUGMENTATION DU CAPITAL | 9 183 400 | 5 000 FCFA | 45 917 000 000 |
| REPORT À NOUVEAU | | | - 21 964 003 285 |
| SITUATION NETTE AVANT SECONDE RÉDUCTION DE CAPITAL | | | 23 952 996 715 |

La Société UNILEVER Overseas Holdings Limited, actionnaire majoritaire, a fait part à l'Émetteur de son intention irrévocable de souscrire la totalité des actions éventuellement non souscrites à titre irréductible et réductible, quel que soit l'état des souscriptions effectivement reçues, de telle sorte à assurer le succès de l'augmentation de capital et que le niveau de capital nécessaire à l'assainissement de la structure bilantielle de la société soit atteint.

Le DPS est un droit permettant à un actionnaire de souscrire de nouvelles actions lors d'une augmentation du capital de manière prioritaire. Chaque actionnaire a le droit de souscrire à un nombre d'actions déterminé proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient.

Dans le cas présent, le détenteur d'une ancienne action UNILEVER CI aura un droit préférentiel de souscription lui permettant d'acquérir 5,70185 actions nouvelles. La parité est donc de : **5,70185 actions nouvelles pour 1 action ancienne**.

L'actionnaire qui souhaite ne pas participer à la présente augmentation de capital a la possibilité de céder ses DPS sur le marché financier régional. Ceux-ci feront l'objet de cotation à la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) sur le marché des droits du **26 juillet au 16 août 2019**.

Tout investisseur désireux d'acheter des actions nouvelles UNILEVER CI doit détenir préalablement et/ou doit acheter des DPS sur le marché des droits de la BRVM.

Chaque droit lui permettra d'acheter **5,70185** nouvelles actions à titre irréductible.

Les détenteurs de DPS auront aussi la possibilité d'acheter des actions à titre réductible, lorsqu'ils souhaitent obtenir un nombre d'actions supérieur au nombre de DPS en leur possession.

Tout investisseur désireux d'acheter des actions nouvelles UNILEVER CI doit détenir préalablement et/ou doit acheter des DPS sur le marché des droits de la BRVM.

Chaque droit lui permettra d'acheter **5,70185** nouvelles actions à titre irréductible.

Les détenteurs de DPS auront aussi la possibilité d'acheter des actions à titre réductible, lorsqu'ils souhaitent obtenir un nombre d'actions supérieur au nombre de DPS en leur possession.

Par ailleurs afin de garantir le succès de l'augmentation du capital, l'actionnaire majoritaire UNILEVER Overseas Holdings Limited introduira en début de processus de négociation des DPS, un ordre d'achat pour l'acquisition des DPS à un prix unitaire de 1000 FCFA.

□ Une deuxième réduction du capital

À ce niveau une deuxième réduction du capital s'avérera nécessaire pour avoir des capitaux propres supérieurs à la moitié du capital social.

La réduction du capital se fera par réduction de la valeur nominale du montant souscrit de 2 350 FCFA selon le schéma suivant :

| Réduction de la valeur du nominal par action | Nombre | Nominal | Total (FCFA) |
|--|-----------|-------------|------------------|
| Réduction du capital | 9 183 400 | -2 350 FCFA | - 21 580 990 000 |
| Par report à nouveau | 9 183 400 | 2 350 FCFA | +21 580 990 000 |

Situation des capitaux propres après l'opération

| SITUATION FINALE | Nombre | Nominal | Total (FCFA) |
|------------------------------------|-----------|------------|----------------|
| Capital social | 9 183 400 | 2 650 FCFA | 24 336 010 000 |
| Report à nouveau | | | - 383 013 285 |
| CAPITAUX PROPRES APRES L'OPERATION | | | 23 952 996 715 |

Ainsi, au terme de l'opération, les capitaux propres de la société UNILEVER CI s'établiront à 23 952 996 715 FCFA. Ce montant de capitaux propres devenu supérieur à la moitié du capital social permettra une mise en règle de UNILEVER CI vis-à-vis des normes OHADA et assurer la continuité d'exploitation de la société.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'OPÉRATION

| | |
|--------------------------------------|--|
| Émetteur |  |
| Type d'Opération | Emission d'actions nouvelles |
| Contexte et Raisons de l'Opération | 1. L'opération a pour objectif de reconstituer les capitaux propres de l'entreprise, devenus négatifs, afin d'assurer la continuité d'exploitation 2. Se mettre en règle vis-à-vis de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique en ses articles 664 et 665. |
| Phases de l'Opération | □ Réduction du capital à zéro pour apurer les pertes réalisées par l'entreprise □ Augmentation du capital afin de recapitaliser l'entreprise en vue de reconstituer ses fonds propres □ Réduction du capital Afin d'apurer les pertes restantes et respecter les normes OHADA en vigueur. |
| Nombre Indicatif de Titres à Émettre | 9 183 400 titres |
| Forme des Titres Offerts | Actions ordinaires |
| Prix de Souscription | 5 000 FCFA |

| | |
|---|---|
| Régime Fiscal Applicable | Les dividendes liés à la détention des actions UNILEVER CI, seront assujettis à l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) ou équivalent applicable dans le pays de résidence de chaque souscripteur au moment des paiements. |
| Nature des Titres | Actions UNILEVER CI toutes de même catégorie |
| Période de Souscription (Indicative) | Du 26 juillet 2019 au 26 août 2019 |
| Valeur Nominale Après l'Opération | 2 650 FCFA |
| Intention de l'Actionnaire Principal | La Société UNILEVER OVERSEAS HOLDINGS Ltd, actionnaire majoritaire, a fait part à l'Émetteur de son intention irrévocable de souscrire la totalité des actions éventuellement non souscrites à titre irréductible et réductible, quel que soit l'état des souscriptions effectivement reçues, de sorte à assurer le succès de l'augmentation de capital et que le niveau de capital nécessaire à l'assainissement de la structure bilantielle de la société soit atteint. |
| Garantie de succès | Afin de garantir le succès de l'augmentation du capital, l'actionnaire majoritaire UNILEVER OVERSEAS HOLDINGS Ltd introduira en début de processus de négociation des DPS un ordre d'achat pour l'acquisition des DPS à un prix unitaire 1000 FCFA |
| Parité de Souscription | 5,70185 actions nouvelles pour un (01) Droit Préférentiel de Souscription dévolu soit 45917 actions nouvelles pour 8053 Droits Préférentiels de Souscription. |
| Valeur Théorique du DPS | L'opération s'inscrit dans la logique de recapitalisation de la société et la valeur du droit préférentiel de souscription est nulle. |
| Valeur du DPS à la Première Cotation | 1000 FCFA. |
| Date de jouissance des nouvelles actions | 1er Janvier 2019 |
| Cotation des nouvelles actions | 14 octobre 2019 (date indicative) |
| Mode de Souscription | Tout investisseur qui souhaite participer à l'augmentation de capital, peut souscrire aux nouvelles actions d'abord à titre irréductible puis à titre réductible s'il souhaite obtenir plus d'actions que ne permettent ses DPS à titre irréductible. |
| Valeur du DPS à la Première Cotation | 1000 FCFA. |
| Date de jouissance des nouvelles actions | 1er Janvier 2019 |
| Cotation des nouvelles actions | 14 octobre 2019 (date indicative) |
| Mode de Souscription | Tout investisseur qui souhaite participer à l'augmentation de capital, peut souscrire aux nouvelles actions d'abord à titre irréductible puis à titre réductible s'il souhaite obtenir plus d'actions que ne permettent ses DPS à titre irréductible. |
| Compartment de cotation des nouvelles actions | Premier compartiment |
| Arrangeur de l'opération et Chef de file de l'opération |  |
| Membres du syndicat de placement | Toute Société de Gestion et d'Intermédiation ayant signé le contrat de syndication. |
| L'instance ayant autorisé l'opération | Assemblée Générale Extraordinaire de UNILEVER CI tenue le 23 Novembre 2018 |

Pour tout besoin d'information complémentaire, veuillez contacter la SGI BICI BOURSE :
Avenue Franchet d'Espérey, Immeuble BICI - 2^{ème} étage - 01 BP 1298 Abidjan 01 -
Tel : (+225) 20 20 16 68

